

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/027**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 15 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HARMONIE MUNICIPALE**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Gérard BERGANTZ, délégué du conseil municipal à l'Harmonie Municipale de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 03 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT